

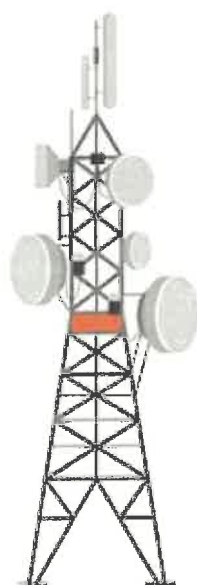
INFORMATION POUR LA CRÉATION D'UNE ANTENNE DE TELEPHONE MOBILE

route de LA DAVIERE 85440 POIROUX

Dossier d'information opérateurs mobiles

Antenne relais

Dossier d'information mairie



Lorsqu'un opérateur de téléphonie mobile envisage une nouvelle implantation ou une modification substantielle d'une antenne-relais existante, il réalise un dossier d'information que le public peut consulter : le **Dossier d'Information Mairie (DIM)**.

Dans le cadre du programme New Deal lancé par l'Etat, Orange a été désigné pour l'implantation d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile afin de mieux couvrir le territoire.

En bref

Les Dossiers d'Information Mairie (DIM) permettent d'évaluer et d'apprécier le projet d'implantation ou de modification d'antennes relais des opérateurs de téléphonie mobile. Ils sont consultables par les usagers, **pendant une durée d'un mois, à l'accueil de la mairie ou sur le site internet de la Mairie**. Leurs éventuelles observations seront transmises aux opérateurs qui y apporteront, si nécessaire, des réponses argumentées.

***Bon à savoir :** la commune n'a pas le pouvoir d'accepter ou de refuser un projet de création ou de modification d'antenne relais. C'est l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), établissement public administratif placé auprès du ministre de l'Économie et des Finances, qui gère l'ensemble du spectre des fréquences utilisées pour toutes les communications sans fils et délivre les autorisations d'implantation.*

La démarche

Les DIM sont envoyés par les opérateurs au maire minimum 1 mois avant le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme pour les nouvelles installations et 1 mois avant le début des travaux pour les modifications substantielles nécessitant une nouvelle demande d'accord ou d'avis de l'ANFR.

Les communes mettent tous les dossiers d'information mairie (DIM) transmis par les opérateurs **à disposition du public, au plus tard 10 jours après leur réception, pendant une durée d'1 mois.**

Le DIM contient l'adresse de l'installation, le calendrier de déroulement des travaux, la date prévisionnelle de mise en service, les caractéristiques techniques de l'installation (nombre d'antennes, fréquences utilisées, puissance d'émission...), les photos avant et après installation.

Dossiers DIM

Chaque DIM mentionne les coordonnées d'une personne à contacter chez l'opérateur.

[DIM ORANGE - CRÉATION D'UNE ANTENNE RELAIS ROUTE DE LA DAVIERE](#)

Une permanence d'information, en présence du représentant de l'opérateur Orange du secteur, aura lieu à la mairie de POIROUX **le vendredi 27 septembre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00, avec une prise de rdv au préalable au secrétariat de la mairie au 02 51 96 22 56.**

Le DIM est mis à disposition du public via le site internet de la mairie ou en format papier à l'accueil de la mairie aux jours et heures d'ouverture habituels jusqu'au 05 octobre 2024. Les habitants de la commune peuvent formuler leurs observations durant ce délai par mail mairie@poiroux.fr ou par courrier à l'attention de Madame le Maire.

Mesure de champ électromagnétique

Une antenne relais est installée à proximité de chez vous et vous souhaitez connaître le taux d'émission d'un champ électromagnétique :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R35088>